

# Une méthode d'évacuation d'urgence des oeuvres d'arts

*Commandant Philippe Blanc,  
Ministère de l'Intérieur, de la sécurité intérieure et des libertés locales*

**Direction de la défense et de la sécurité civiles  
Bureau des risques naturels et technologiques  
Place Beauvau  
75 800 Paris  
Tél. : 01 56 04 75 07 - E-mail : philippe.blanc@interieur.gouv.fr**

*Commandant Michel Bourgeois,  
Adjoint au Commandant du groupement centre. SDIS 77*

**Bureau de Prévention  
406, rue Saint Just  
77000 Vaux le Pénil  
Tél : 01 64 79 41 50 E-mail : bourgeois@sdis77.fr**

*Jean-Louis Charpentier,  
Conservateur en Chef du Patrimoine  
Administrateur des Domaines Nationaux de Champs sur Marne et Jossigny*

**Château de Champs sur Marne  
31, rue de Paris  
77 420 Champs sur Marne**

## **Résumé :**

Les pompiers et les conservateurs du patrimoine ne maîtrisant pas les mêmes connaissances, il est nécessaire de procéder à une mise en commun des informations pour préparer un « plan d'urgence ». L'exemple de l'expérience menée au château-musée de Champs-sur-Marne permet de proposer une procédure adaptable à la plupart des bâtiments renfermant des biens culturels.

## **Mots-clés / Keywords:**

Plan de secours, sapeur-pompier, feu / *Emergency plan, firemen, fire.*

## **Abstract:**

*As firemen and curators do not possess the same background, it is necessary to share information in order to prepare an emergency plan. The experimentation carried out at the Champs-sur-Marne castle and museum allows to propose a procedure which can be adapted to most of the buildings in which Cultural Heritage is preserved.*

## **Introduction**

De tous temps, les sapeurs-pompiers ont été confrontés à des risques nouveaux les amenant à adapter leurs techniques d'intervention et leur formation pour mener à bien leurs missions de protection des personnes, des biens et de l'environnement.

Aujourd'hui, l'intervention en cas de sinistre dans des bâtiments renfermant des biens culturels se doit aussi d'être adaptée aux spécificités de ces biens.

Leur particulière vulnérabilité (fragilité, inflammabilité, conception, résistance à l'humidité), et leur grande valeur patrimoniale doivent amener les sapeurs-pompiers à intégrer dès les premières minutes des opérations de secours, les actions d'urgences visant à la sauvegarde de ces objets.

Pour répondre au mieux à cette priorité, les sapeurs-pompiers du département de Seine-et-Marne,

développent depuis 1996, en collaboration étroite avec les personnels de la direction du patrimoine chargés de la conservation du domaine national de Champs sur Marne en Seine-et-Marne, un plan de secours spécifique.

L'élaboration conjointe de ce plan, par collaboration étroite des deux services, amène un rapprochement des cultures, qui, au-delà de la réalisation d'un document graphique, constitue le fondement même d'une méthodologie opérationnelle.

### 1. La mise en commun des savoirs

Un incendie dans un bâtiment contenant des biens culturels est un événement rare, traumatisant et qui constitue une situation complexe particulièrement difficile à gérer.

L'expérience démontre que la seule chance pour limiter les conséquences et les ravages d'un sinistre réside dans une préparation attentive et méthodique.

Si les sapeurs-pompiers maîtrisent les techniques d'extinction et s'équipent au cours du temps de moyens performants et adaptés, ils n'ont cependant aucune connaissance particulière des biens qu'il auront à préserver. Cette méconnaissance ne permet pas d'apporter la réponse la plus adaptée aux particularités de ce type de sinistre.

A l'inverse, les services de l'administration du patrimoine ont une parfaite connaissance des biens dont ils ont la charge. Ils détiennent toutes les informations intéressant la valeur patrimoniale des objets, leur localisation dans le bâtiment, leurs conditions de préhension et de déplacement et les moyens à mettre en œuvre pour garantir leur conservation. Toutefois, lors d'un sinistre, cette source d'informations ne peut être utilisée car ceux qui les détiennent n'ont aucune capacité à agir directement sur les objets menacés par les effets de l'événement tant redouté.

Le concept du plan de secours spécifiquement développé pour le château de Champs sur Marne repose sur une évacuation rapide, préparée et ordonnée des œuvres.

### 2. L'adaptation des techniques d'intervention

La méthodologie adoptée par les sapeurs-pompiers est une transposition du schéma d'organisation des secours déployés lors d'accident mettant en œuvre de nombreuses victimes.

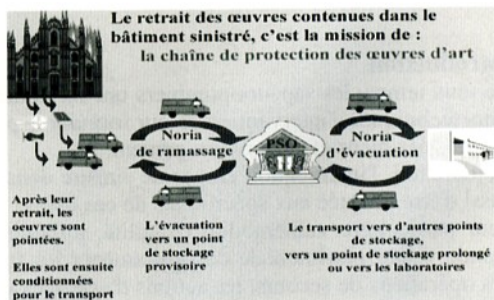
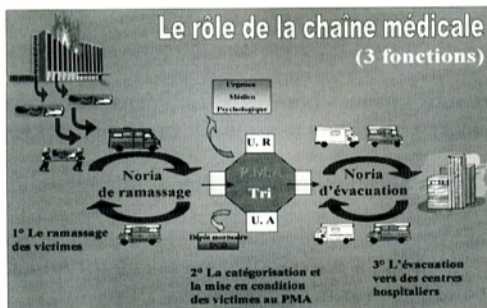
Ainsi, l'organisation mise en place pour porter secours à de nombreux blessés, sera mise en œuvre cette fois pour "préserver" des pièces et œuvres d'art, et ce de la façon suivante :

- un groupe de sapeurs-pompiers doté de tout l'équipement de protection individuel nécessaire se portera au dedans des locaux menacés par le sinistre (inondation, feu, ruissellement des eaux, fumées,...) pour extraire les objets.

- un second groupe organisera quant à lui par petite noria au moyen de véhicules et dans des conditionnements adaptés, l'évacuation vers des points de stockage des œuvres, préalablement recensés.

Cet ensemble de personnels et de moyens réalise ses actions de manière concomitante au travail des autres équipes de sapeurs-pompiers qui luttent contre le sinistre. Si l'événement se devait en plus, d'avoir provoqué la blessure de plusieurs personnes, la mise en œuvre du plan destiné à porter secours aux nombreuses victimes serait aussitôt déclenchée (ramassage, catégorisation et évacuation vers les centres hospitaliers des victimes) et serait très rapidement renforcée par la section destinée à la sauvegarde des biens tel que décrit ci-avant.

Ce mode opératoire, s'il est connu et pourrait-on dire "rôlé" pour les sapeurs-pompiers, perd toute son efficacité, si les sauveteurs chargés d'évacuer les biens menacés ne savent pas reconnaître, identifier et s'emparer correctement de l'objet qu'ils doivent sauver.



A l'exception des détachements permanents chargés de la protection du musée du Louvres et du palais de Versailles, les sapeurs-pompiers ne sont pas formés à la connaissance des pièces à préserver, à leur valeur historique ou artistique ainsi qu'aux précautions à déployer lors de leur prise en charge d'urgence. Il convient donc de développer un outil et une méthode qui assurera l'interface et qui constituera le lien entre les sapeurs-pompiers et les responsables du patrimoine.

Ce dispositif s'articule autour de trois idées force :

- évacuer les œuvres
- évacuer de manière organisée et préparée en recensant les pièces à sauvegarder
- évacuer en fixant un ordre de priorité.

### **3. L'outil d'organisation de l'évacuation**

L'outil graphique d'organisation de l'évacuation d'urgence des œuvres est réalisé sous la forme de classeurs.

Cet outil repose sur la base d'un inventaire priorisé des biens à évacuer et d'un suivi de ceux-ci. Il comprend 3 classeurs :

*Le premier classeur contient :*

- des plans du bâtiment et du site : y figureront précisément les locaux qui renferment les biens, les différents cheminements et les points de stockage potentiels.

Ces points de stockage sont des espaces couverts et clos, éloignés des effets du sinistre et préalablement recensés de manière à accueillir l'ensemble des œuvres contenues dans le bâtiment. En cas de crise, ces lieux seront placés sous la gestion d'un responsable du patrimoine et sous la surveillance des forces de l'ordre...

- la liste établie par local recensant les objets ou les biens à évacuer et indiquant l'ordre de cette évacuation (priorisation préalablement définie et réfléchie) ainsi que le nombre d'équipiers nécessaires au déplacement de l'objet.

Il peut être arrêté 3 catégories d'objets : les 1ères priorités, les 2ème priorités et les objets indéplaçables qui devront faire l'objet de mesures de protection sur place.

- des plans de chaque salle avec la position des œuvres et leur numération de priorisation
- une fiche d'évacuation pour chaque objet

Cette fiche prise par l'équipe des sapeurs-pompiers qui ira chercher l'objet au cœur du sinistre devra être particulièrement lisible. Elle comptera une photo de l'objet in situ, un petit plan rappelant sa place dans la salle, des consignes élémentaires pour le saisir sans l'endommager et le nombre de sapeurs-pompiers nécessaire à son déplacement. Au verso de celle-ci, il sera judicieux d'y imprimer le plan du niveau, pour localiser précisément le local concerné.

*Un second classeur*

Ce classeur se compose de tableaux dressés salle par salle. Il va permettre à son utilisateur positionné à la sortie du bâtiment de mettre en place le premier maillon de la chaîne de suivi des œuvres évacuées.

Ces documents serviront de rapport pour recenser les œuvres évacuées au pied du bâtiment (l'identification de l'objet s'effectuant au regard de son identification qui, rappelle le, correspond à son numéro de priorisation).

Ils préciseront les premiers conditionnements d'urgence à mettre en œuvre pour la préservation des biens (caisses, couvertures, sangles...).

Ils inviteront l'utilisateur à indiquer le point où va être stockée l'œuvre évacuée.

*Une troisième série de classeurs* dont le nombre d'exemplaire sera déterminé par le nombre de points de stockage possibles.

Ils sont destinés à confirmer la bonne réception des objets aux points de stockages. Ils contiendront les consignes de mise en condition des objets pour leur stockage prolongé.

### **4. Une approche globale de la sécurité incendie du patrimoine**

Cet outil doit s'accompagner avant tout d'une sensibilisation et d'une formation du personnel chargé de la surveillance et de la conservation du patrimoine.



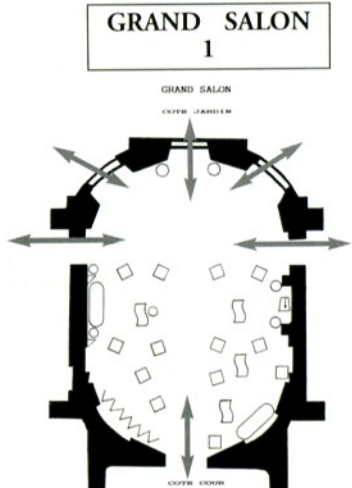
A toute occasion, des contacts étroits doivent être établis avec les services d'incendie et de secours localement compétents. Cette démarche doit s'inscrire dans un processus qui intègre également les mesures de prévention réglementaires contre l'incendie propres aux types de bâtiments concernés. De

plus, une approche globale concernant l'accessibilité aux véhicules d'incendie des édifices intéressés et de leur défense contre l'incendie (bouches et poteaux d'incendie), doit être menée.

A ces dispositions, doit s'ajouter enfin l'élaboration de consignes internes de sécurité qui précisent les processus internes d'alerte et de mobilisation des agents, le recensement de personnels ou de moyens spécialisés susceptibles d'être activés pendant ou immédiatement après le sinistre (experts, ateliers de restauration, sociétés disposant de moyens frigorifiques de congélation, entreprises de transports ou de conditionnements (fournitures en grande quantité de caisses, bâches, couvertures...)).

L'élaboration de cet inventaire doit être réalisé après une analyse poussée des conséquences qu'un sinistre (feu, dégât des eaux, tempête...), peut avoir sur les biens culturels à préserver.

Les contre-mesures possibles pour faire face à ces conséquences doivent être listées et les moyens nécessaires à leur mise en œuvre préalablement répertoriés et mis à jour périodiquement (coordonnées des experts ou entreprises référents...).

<b>GRAND SALON</b>	<b>PREMIERE PRIORITE</b>	<b>NIVEAU : REZ DE CHAUSSEE</b>
		
<div style="border: 1px solid black; width: 20px; height: 20px; display: flex; align-items: center; justify-content: center; margin: 0 auto;">1</div>		<div style="border: 1px solid black; padding: 5px; width: fit-content; margin: 0 auto;"> <b>GRAND SALON</b> 1         </div>
<p><b>PARAVENT DE COROMANDEL (90 KG )</b></p> <p>4 HOMMES 2 SANGLES 2 COUVERTURES</p> <p>2.60m DE HAUT -5.90 m DE LARGE</p> <p>- <b>REPLIER</b> - <b>METTRE UNE COUVERTURE A CHAQUE EXTREMITE POUR L'ENVELOPPER ET UNE SANGLE AUTOUR. LE SOULEVER PAR LES SANGLES.</b></p>		

### Conclusion

Ce dispositif, testé au cours de nombreux exercices a démontré sa facilité de mise en œuvre et a permis d'atteindre l'objectif recherché : une évacuation rapide, structurée et ordonnée des œuvres à préserver.

Constitué de documents supports, simples et peu coûteux à rédiger, il est le traducteur nécessaire à la bonne compréhension et collaboration de deux entités susceptibles d'être appelées à travailler ensemble dans l'urgence.

Ce plan tente seulement de rationaliser une situation de crise majeure pour le patrimoine touché. Il limite les conséquences souvent inévitables du sinistre en permettant de sauver dans les meilleures conditions possibles ce qui aura été défini comme devant être sauvé.